

Accueil de loisirs :

ENFANT : Nom - Prénom :

date de naissance :

PARENTS : Nom - Prénom :

adresse :

n° téléphone :n° de téléphone travail :

École fréquentée :

Vacances de printemps

	lundi 10/04/17	mardi 11/04/17	mercredi 12/04/17	jeudi 13/04/17	vendredi 14/04/17
Journée repas					
Journée sans repas					
Matin					
Après-midi					

	lundi 17/04/17	mardi 18/04/17	mercredi 19/04/17	jeudi 20/04/17	vendredi 21/04/17
Journée repas	FÉRIÉ				
Journée sans repas					
Matin					
Après-midi					

Signature des Parents,

exemplaire à remettre à l'accueil de loisirs

FICHE DE RESERVATION

VACANCES DE PRINTEMPS 2017

ATTENTION

Fiche à retourner à l'accueil de loisirs au plus tard
le vendredi 17 mars 2017

**Vous pouvez alimenter votre compte par internet sur
monlaval.fr (rubrique espace famille)**

**ou vous rendre à la régie municipale
(centre administratif municipal – Place du 11 novembre)**

**En cours de période,
il est possible de modifier la fiche de réservation
en prévenant la structure 15 jours à l'avance.**

**En cas d'absence non justifiée de votre enfant, votre compte
famille sera débité du montant de la prestation prévue.**

ATTENTION

**Le retour des fiches de réservation pour les vacances d'été est
fixé au vendredi 12 mai 2017**

Accueil de loisirs :

ENFANT : Nom - Prénom :

date de naissance :

PARENTS : Nom - Prénom :

adresse :

n° téléphone :n° de téléphone travail :

École fréquentée :

Vacances de printemps

	lundi 10/04/17	mardi 11/04/17	mercredi 12/04/17	jeudi 13/04/17	vendredi 14/04/17
Journée repas					
Journée sans repas					
Matin					
Après-midi					

	lundi 17/04/17	mardi 18/04/17	mercredi 19/04/17	jeudi 20/04/17	vendredi 21/04/17
Journée repas	FÉRIÉ				
Journée sans repas					
Matin					
Après-midi					

Signature des Parents,

exemplaire à conserver par les parents

FICHE DE RESERVATION
VACANCES DE PRINTEMPS 2017

ATTENTION

Fiche à retourner à l'accueil de loisirs au plus tard
le vendredi 17 mars 2017

Vous pouvez alimenter votre compte par internet sur
monlaval.fr (rubrique espace famille)
 ou vous rendre à la régie municipale
 (centre administratif municipal – Place du 11 novembre)

En cours de période,
 il est possible de modifier la fiche de réservation
en prévenant la structure 15 jours à l'avance.
 En cas d'absence non justifiée de votre enfant, votre compte
 famille sera débité du montant de la prestation prévue.

ATTENTION

Le retour des fiches de réservation pour les vacances d'été est
fixé au vendredi 12 mai 2017